



INQUIRY OF MINISTRY

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"

PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION	BY / DE	DATE
Q-2672	Mrs. Wagantall (Yorkton—Melville)	May 2, 2024

Reply by the Minister of Health

Réponse du ministre de la Santé

Signed by Mr. Yasir Naqvi

PRINT NAME OF SIGNATORY

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE

MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY

MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

With respect to Canada's Vaccine Injury Support Program (VISP): (a) how many claims have been filed to the program from December 8, 2020, to present day, broken down by age group; (b) how many of those claims have been approved, broken down by age group; (c) of the approved claims, what have been the diagnoses and their frequencies, broken down by age group, date approved, and the corresponding COVID-19 vaccines that were administered; (d) of the approved claims, what are the percentages of Canadians who received (i) the AstraZeneca COVID-19 vaccine, (ii) the J&J COVID-19 vaccine, (iii) any COVID-19 vaccine produced by Pfizer-BioNTech, (iv) any COVID-19 vaccine produced by Moderna, (v) a combination of COVID-19 vaccines; (e) how many persons have received compensation to date through the VISP; (f) what is the total compensation to date given to vaccine-injured Canadians; (g) what is the age of the youngest person who received funding support approval through the VISP, and their associated diagnosis; (h) for all death claims, (i) what is the total number of death claims that have been filed to VISP, (ii) of the total, what have been the underlying causes of death, aside from the vaccine and their frequencies, (iii) how many filed death claims have been approved by the VISP and their corresponding diagnosis and vaccine status; (i) did the VISP require autopsies prior to approving a death claim; (j) if the answer to (i) is affirmative, what immunohistochemistry requirements does the VISP specify for these autopsies; (k) when denied, how many persons have appealed their claim and how many have been successful; (l) regarding the determination of causality of the adverse event in relation to a COVID-19 vaccine, (i) what is the standard criteria, (ii) does the Medical Review Board take into consideration the Bradford Hill criteria; (m) what are the professional qualifications of each member on the Medical Review Board; and (n) who are the professionals on the Medical Review Board?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT

TEXTE ORIGINAL



TRANSLATION

TRADUCTION



Public Health Agency of Canada

The Pan-Canadian Vaccine Injury Support Program (VISP) provides financial support to people in Canada in the rare event that they experience a serious and permanent injury as a result of receiving a Health Canada authorized vaccine, administered in Canada, on or after December 8, 2020. The program also provides death benefits and support for funeral expenses in the rare case of a death as a result of receiving a Health Canada authorized vaccine.

The Pan-Canadian VISP was launched on June 1, 2021, and is being administered independently by OXARO (formerly known as Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.) with funding from the Public Health Agency of Canada (PHAC). This program is available for people who were vaccinated in all provinces except Quebec. PHAC is not involved in individual cases, including in the determination of decisions regarding causality or compensation.

As the independent administrator, OXARO operates at arm's length from PHAC and oversees all aspects of claims intake and assessment. OXARO is responsible for providing periodic public reporting on program statistics. Public reporting began on December 1, 2021 and data on the pan-Canadian VISP is updated twice a year. Latest public reporting can be found at: <https://vaccineinjurysupport.ca/en/program-statistics>. The latest reporting shows the program statistics as of December 1, 2023. The next update will be available in June 2024.

The province of Québec continues to administer its longstanding Vaccine Injury Compensation Program (VICP) for people vaccinated in that province, with federal funding. Information on Québec's VICP, including program statistics as of March 31, 2023, can be found at: <https://www.quebec.ca/en/health/advice-and-prevention/vaccination/vaccine-injury-compensation-program#c3895>

In response to questions (a), (b), (e), (f), and (k):

As of OXARO's last public report on December 1, 2023, OXARO had:

- a) Received 2233 claims
- b) Approved 138 claims by Medical Review Board
- c) Received 102 claims of appeals
- d) Approved 6 appeals
- e) Paid \$11.236M in financial support to eligible claimants

As of Quebec's last public report on March 1, 2023, since 1988, Quebec had

- a) Received 410 claims
- b) Approved 56 claims
- c) Received 92 claims of appeals
- d) Approved 9 appeals
- e) Paid \$9.397M in financial support to eligible claimants

These program statistics, including the claims received, claims approved and appeals, can also be found on the [OXARO website](#). Information on Quebec's Vaccine Injury Compensation Program (for those vaccinated in Quebec) can be found on the [Quebec provincial website](#).

In response to questions and sub-questions: a) *broken down by age group*, b) *broken down by age group*, c) *what have been the diagnoses and their frequencies, broken down by age group, date approved, and the corresponding COVID-19 vaccines that were administered*, d), g), h), i), and j):

The implementation model used by the Government of Canada (a contribution agreement subject to the Policy on Transfer Payments) means that OXARO's work occurs independently and at arm's length from PHAC. As a result, PHAC does not request nor receive any information regarding individual claims received by OXARO nor data related to demographics, types of vaccines, or the nature of vaccine injuries.

In response to questions (l), (m) and (n):

With regards to the physicians conducting the medical board reviews and assessment process followed, OXARO has advised PHAC that they ensure the medical experts hold both a valid license with their respective College of Physicians and a valid Canadian Medical Protective Association membership across Canada. Depending on the nature of the injury, the team of medical experts assembled to review a claim can include specialists, such as cardiologists and neurologists. This is done to provide a comprehensive analysis of each claim. Medical review boards use a causality assessment process developed by OXARO that is based on accepted industry practices and the World Health Organization's guidance on the causality assessment of an adverse event following immunization.



INQUIRY OF MINISTRY

DEMANDE DE RENSEIGNEMENT AU GOUVERNEMENT

PREPARE IN ENGLISH AND FRENCH MARKING "ORIGINAL TEXT" OR "TRANSLATION"

PRÉPARER EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS EN INDIQUANT "TEXTE ORIGINAL" OU "TRADUCTION"

QUESTION NO./N° DE LA QUESTION	BY / DE	DATE
Q-2672	Mme Wagantall (Yorkton—Melville)	Le 2 mai 2024

Reply by the Minister of Health

Réponse du ministre de la Santé

Signé par M. Yasir Naqvi

PRINT NAME OF SIGNATORY

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE

SIGNATURE

MINISTER OR PARLIAMENTARY SECRETARY

MINISTRE OU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE

QUESTION

En ce qui concerne le Programme canadien de soutien aux victimes d'une vaccination (PSVV) : a) combien de demandes d'indemnisation ont été déposées au Programme entre le 8 décembre 2020 et aujourd'hui, répartis par tranche d'âge; b) combien de ces demandes ont été approuvées, répartis par tranche d'âge; c) parmi les demandes approuvées, quels ont été les diagnostics et leur fréquence, répartis par tranche d'âge, la date d'approbation et le vaccin contre la COVID-19 qui a été reçu; d) parmi les demandes approuvées, quels sont les pourcentages de Canadiens qui ont reçu (i) le vaccin contre la COVID-19 d'AstraZeneca, (ii) le vaccin contre la COVID-19 de J&J, (iii) tout vaccin contre la COVID-19 produit par Pfizer-BioNTech, (iv) tout vaccin contre la COVID-19 produit par Moderna, (v) une combinaison de vaccins contre la COVID-19; e) combien de personnes ont reçu une indemnisation à ce jour par l'intermédiaire du PSVV; f) Quelle est l'indemnisation totale versée à ce jour aux Canadiens victimes d'une vaccination; g) quel âge avait la personne la plus jeune qui a reçu une indemnisation par l'intermédiaire du PSVV, et quel était son diagnostic; h) pour toutes les demandes d'indemnisation suivant un décès, (i) quel est le nombre total de demandes d'indemnisation suivant un décès qui ont été faites au PSVV, (ii) parmi ces demandes, quelles sont les causes primaires de décès autres que le vaccin et leur fréquence, (iii) combien de demandes d'indemnisation suivant un décès ont été approuvées par l'intermédiaire du PSVV, et quels étaient le diagnostic et le statut vaccinal correspondants; i) le PSVV exige-t-il une autopsie avant que ne soit approuvée une demande d'indemnisation suivant un décès; j) si la réponse en i) est affirmative, à quelles exigences d'immunohistochimie les autopsies du PSVV doivent-elles répondre; k) en cas de refus, combien de personnes ont porté en processus d'appel pour leur demande d'indemnisation, et combien ont obtenu gain de cause; l) en ce qui concerne la détermination de la causalité de l'événement indésirable lié au vaccin contre la COVID-19, (i) quels sont les critères standards utilisés, (ii) le comité d'experts médicaux tient-il compte des critères de Bradford Hill; m) quelles sont les qualifications professionnelles de chaque membre du comité d'expert médical; n) qui sont les professionnels qui composent le comité d'expert médical?

REPLY / RÉPONSE

ORIGINAL TEXT

TEXTE ORIGINAL

☐

TRANSLATION

TRADUCTION

☒

Agence de la santé publique du Canada

Le programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination (PSVV) offre un soutien financier aux personnes au Canada dans les rares cas où elles subissent une blessure grave et permanente à la suite d'un vaccin autorisé par Santé Canada, administré au Canada, le 8 décembre 2020 ou après cette date. Le programme offre également des prestations de décès et une aide pour les frais funéraires dans les rares cas de décès résultant d'un vaccin autorisé par Santé Canada.

Le PSVV pancanadien a été lancé le 1^{er} juin 2021 et est administré de manière indépendante par OXARO (anciennement connu sous le nom de Raymond Chabot Grant Thornton Consulting Inc.) avec le financement de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Ce programme est disponible pour les personnes vaccinées dans toutes les provinces sauf le Québec. L'ASPC n'intervient pas dans les cas individuels, y compris dans la détermination des décisions concernant la causalité ou l'indemnisation.

En tant qu'administrateur autonome, OXARO fonctionne indépendamment de l'ASPC et supervise tous les aspects de la réception et de l'évaluation des demandes de règlement. OXARO est chargé de fournir des rapports publics périodiques sur les statistiques du programme. La déclaration publique a commencé le 1^{er} décembre 2021 et les données du PSVV pancanadien sont mises à jour deux fois par an. Les derniers rapports publics peuvent être consultés à l'adresse : <https://www.soutienvictimesvaccination.ca/fr/statistiques-du-programme>. Le dernier rapport présente les statistiques du programme jusqu'au 1^{er} décembre 2023. La prochaine mise à jour sera disponible en juin 2024.

La province de Québec continue d'administrer, depuis longtemps, son Programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination (PIVV) pour les personnes vaccinées dans cette province, avec un financement fédéral. Des informations sur le PIVV du Québec, y compris les statistiques du programme jusqu'au 31 mars 2023, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/indemnisation-des-victimes-vaccination#c3895>

En réponse aux questions a), b), e), f) et k) :

Depuis le dernier rapport public d'OXARO du 1^{er} décembre 2023, OXARO avait :

- a) Reçu 2 233 réclamations
- b) Approuvé 138 réclamations par le comité d'expert médical
- c) Reçu 102 demandes d'appel
- d) Approuvé 6 appels
- e) Versé 11,236 millions de dollars en soutien financier aux demandeurs admissibles

Au dernier rapport public du Québec le 1^{er} mars 2023, depuis 1988, le Québec avait :

- a) Reçu 410 réclamations
- b) Approuvé 56 réclamations
- c) Reçu 92 demandes d'appel
- d) Approuvé 9 appels
- e) Versé 9,397 millions de dollars en soutien financier aux demandeurs admissibles

Ces statistiques du programme, y compris les réclamations reçues, les réclamations approuvées et les demandes appels, peuvent également être consultées sur le [site Web d'OXARO](#). Des informations sur le Programme d'indemnisation des victimes d'une vaccination (pour les personnes vaccinées au Québec) sont disponibles sur le [site Web de la province du Québec](#).

En réponse aux questions et sous-questions : a) *répartis par tranche d'âge*, b) *répartis par tranche d'âge*, c) *quels ont été les diagnostics et leur fréquence*, *répartis par tranche d'âge*, *la date d'approbation et le vaccin contre la COVID-19 qui a été reçu*, d), g), h), i) et j) :

Le modèle de mise en œuvre utilisé par le gouvernement du Canada (un accord de contribution assujéti à la Politique sur les paiements de transfert) signifie que le travail d'OXARO se déroule de manière autonome et sans lien de dépendance avec l'ASPC. Par conséquent, l'ASPC ne demande et ne reçoit aucune information concernant les réclamations individuelles reçues par OXARO ni les données liées aux données démographiques, aux types de vaccins ou à la nature des blessures causées par les vaccins.

En réponse aux questions l), m) et n) :

En ce qui concerne les médecins qui effectuent les évaluations du comité d'examen médical et le processus d'évaluation par la suite, OXARO a informé l'ASPC qu'elle veille à ce que les experts médicaux détiennent à la fois un permis valide auprès de leur collège des médecins respectif et une adhésion valide à l'Association canadienne de protection médicale partout au Canada. Selon la nature de la blessure, l'équipe d'experts médicaux rassemblés pour examiner une réclamation peut comprendre des spécialistes, tels que des cardiologues et des neurologues. Ceci est fait pour fournir une analyse complète de chaque réclamation. Les comités d'examen médical utilisent un processus d'évaluation de la causalité développé par OXARO qui est basé sur les pratiques acceptées de l'industrie et les directives de l'Organisation mondiale de la santé sur l'évaluation de la causalité d'un événement indésirable suivant la vaccination.